

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 19 juin 2024
Date de l'affichage : 19 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 33 + 2 suppléés + 11 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 46

**OBJET : ACQUISITION FONCIERE – TERRAIN D'ASSIETTE DU POSTE DE REFOULEMENT
« FRESNOY » A VILLERS-SAINT-SEPULCRE – PARCELLE AI n°134**

Numéro de la Délibération : 270624-DC-74

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSECHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Mme Véronique PAUL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Jacques BOURGEOIS, Pascal POULET, Pierrick LOZE, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BOREDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Nathalie GALINDO, Mme Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Alain ARNOLD par M. Dany BULTEUX.
- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.

Dont représentés :

- Mme Carine LUGEZ par M. Philippe MARECHAL.
- Mme Dominique MARGERY par Mme Caroline BILL.
- Mme Lydia BORDERES par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Nathalie SABOT.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Marc VIRION.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Alain DEVOOGHT par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Alain GUERINET.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

OBJET : ACQUISITION FONCIERE – TERRAIN D’ASSIETTE DU POSTE DE REFOULEMENT « FRESNOY » A VILLERS-SAINT-SEPULCRE – PARCELLE AI n°134

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1311-13, L. 5212-33, L. 5211-25-1 et L. 5211-26 ;
- L’arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- L’arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise et notamment son article 1 portant dénomination de la Communauté de communes Thelloise, son article 3 portant transfert de la compétence assainissement et son article 9 portant dissolution du syndicat intercommunal pour le transport et le traitement des eaux usées (SITTEU) de Hermes et Berthecourt ;
- La délibération du comité syndical du SITTEU de Hermes et Berthecourt n° 2016/15 en date du 10 octobre 2016 ;
- La délibération du conseil communautaire n° 160720-DC-001 en date du 16 juillet 2020 portant élection du président de la Communauté ;
- La délibération du conseil communautaire n° 160720-DC-003 en date du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la Communauté ;
- L’avis de la commission des finances sollicité le 20 juin 2024 ;

Considérant :

- L’accord intervenu entre la Communauté de communes Thelloise et les membres de l’indivision VANPOUCKE pour l’acquisition de la parcelle AI n°134, d’une surface de 44 m², sise lieudit « plant de Fresnoy » à Villers Saint-Sépulcre, terrain d’assiette du poste de refoulement « Fresnoy » moyennant le prix de 8 €/m² toutes indemnités comprises, soit un montant total de **TROIS CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (352 €) toutes indemnités comprises ;**

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L’UNANIMITE,**

- **ACQUIERT** la parcelle AI n°134, propriété de l’indivision VANPOUCKE, d’une surface de 44 m², sise lieudit « plant de Fresnoy » à Villers Saint-Sépulcre, terrain d’assiette du poste de refoulement « Fresnoy » au prix de TROIS CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (352 €) toutes indemnités comprises ;
- **DECIDE** de passer l’acte en la forme administrative ;
- **AUTORISE** monsieur Jean-Jacques DUMORTIER, 1^{er} Vice-Président, à représenter La Communauté de communes Thelloise dans ledit document et à signer tous les actes nécessaires à l’exécution de la présente délibération, ainsi que plus généralement, tous autres documents établis en application des dispositions de l’article L. 1311-13 du CGCT ;
- **DIT** que l’ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge de la Communauté de communes qui s’y engage expressément.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240627-270624-DC-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*